

N°26-P

Arrêté fixant la composition du jury du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 25-EY du 11 juillet 2025 Arrêté portant ouverture du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-O fixant la liste des personnes habilitées à siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu le procès-verbal n° C25-I de la réunion du 22 octobre 2025 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et d'examens de catégorie A – Session 2026,

Vu le courrier en date du 7 janvier 2026 portant désignation de M. Krishna SOURBIE en tant que représentant du CNFPT,

Arrête

Article 1 : Composition du jury

La composition du jury du concours d'éducateur de jeunes enfants, au titre de la session 2026, est fixée comme suit :

Collège des élus :

- M. Bernard MAGNE, Maire-Adjoint de Monferran-Savès (32),
- Mme Pierrette JARNOLE, maire de Saint Pierre (31),
- M. Hervé ANTOINE, Maire de Villeneuve la Comtal (11),
- Mme Nicole MARTIN, Maire de Ricaud (11),
- M. Michel ROUGE, Maire de Launaguet (31).

Collège des fonctionnaires :

- Mme Marie Claire BRANCO, Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP A,
- M. Krishna SOURBIE, représentant du CNFPT,
- M. Jean-Robert PELISSIE, chargé de mission Egalité Diversités à Toulouse Métropole (31),
- M. Laurent SENESI, Chef de Pôle enfance jeunesse à Pézénas (34),
- Mme Brigitte VAYSSIERE, Directrice de crèche au CD31.

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Sophie DARRIGUES, Directrice petite enfance en retraite (31),
- Mme Emilie GEFFROY, Directrice de crèche à Montrabe (31),
- M. Pierre GIROUD, Formateur petite enfance, en retraite (09),
- Mme Muriel GIMENO, Coordinatrice petite enfance, en retraite (31),
- Mme Lydie ROUGE, Chef de service prévention santé inclusion petite enfance en retraite.

Article 2 : Présidence du jury

La présidence du jury est assurée par M. Bernard MAGNE. En cas d'empêchement du Président, la suppléance de la présidence est assurée par Mme Pierrette JARNOLE.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage au siège du CDG31 et sur les lieux d'épreuve,
- publication sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ